



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

**PRÉSENT(E)S** : Nicole Genin, Simone Combet, Jacques Cuisnier, Félix Perez, Maurice Cottaz, Geneviève Corbi, Michelle Faure, Gérard Budin, Gilbert Batier, Marie-Alix Riobé.

**EXCUSÉ** : Jonathan Dupin.

**ABSENT(E)S** : Pierre Yves Durand, Marie Funk.

LE QUORUM EST ATTEINT

**Début de séance** : 20 h 40

**Secrétaire de séance** : Simone COMBET

**1/** Le procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **2/ PETIT ENS DE VALENCEY : Plan d'action 2023 (D) :**

Jacques CUISNIER présente le bilan des actions réalisées sur l'année 2022 aux conseillers et les informe qu'un dossier de demande de versement de subvention annuelle est en cours de préparation et va être déposé au Département. Il présente le plan des actions programmées pour 2023 selon le plan de gestion de l'ENS et demande à l'assemblée délibérante d'autoriser la réalisation de ces actions.

- L'étanchéité de la mare de l'ENS doit être faite dans les 2 ans à partir de novembre 2022.

**Le conseil municipal, par 11 voix, a accepté le plan d'action.**

### **3/ Suppression des priorités à droite RD16 et RD16b, et mise en sens unique du chemin du Gros Châtaignier (D) :**

Madame le maire explique aux conseillers que des actions visant à renforcer la sécurité des usagers de la route. Actuellement la signalisation routière en place rend prioritaires certaines voies. Elle propose de supprimer certaines priorités à droite et les remplacer par des « stop ». Les routes ciblées pour cette opération se localisent sur les RD 16 et RD 16b. Un plan des voies concernées par cette mesure est présenté à l'assemblée. De même que du fait de la construction du lotissement du Parc du Gros Châtaignier, il est nécessaire de passer le Chemin du Gros Châtaignier en circulation à sens unique depuis l'entrée de la RD16 jusqu'à l'intersection avec les chemins de Grand Vent – Penon – la Croix. Ces actions relèvent du pouvoir de police du maire mais elle souhaite cependant consulter les conseillers à ce sujet.

Un rendez-vous avec Mr NAPPO (chef d'équipe du Service Aménagement du Département) a eu lieu. La commune décidera de la signalisation à attribuer à l'intérieur de la commune et le

département fournit et met en place toute la signalisation (de position et avancée) à l'extérieur et à l'intérieur de la commune.

À la suite de cette délibération, un arrêté conjoint sera établi par le département avec la commune pour fixer la date de mise en place.

Madame le Maire nous propose de définir les carrefours concernés :

En partant de Vézeronce, un stop sera mis au bout du chemin de Chamary au niveau de la route de Vézeronce et un autre au bout du chemin de traverse, venant de la route de Vasselin et rejoignant la route des voutes (2 hors agglomération).

Puis en continuant, un stop route du Suppey, un autre au carrefour Route de l'église / Route de Dolomieu (2 en agglomération).

Un stop à la sortie des cités (1 en agglomération).

Un stop au chemin du petit Brassard et au chemin du Grand Brassard (2 hors agglomération.).

Nous reprenons à la route du village.

*Madame le Maire interpelle à nouveau les conseillers à propos du panneau publicitaire accolé sur l'arrêt de bus occultant à la visibilité en sortant du parking ou de l'impasse de la cure, plusieurs fois des demandes ont été formulées à ce sujet mais il est difficile se faire entendre. En effet il n'existe pas de modèle d'abri bus positionnant le panneau publicitaire sur l'autre face.*

Puis nous montons à la Frette :

Le chemin du Gros Châtaignier sera mis au départ de la route de la Frette en sens unique, car il est trop étroit pour être en double sens et l'implantation du nouveau lotissement risque d'intensifier la circulation sur ce chemin.

Un stop à la sortie du chemin de Penon est envisagé aussi. A noter que cette intersection n'étant pas en lien avec une route départementale, la signalisation post et de position sera entièrement à charge de la commune.

Sur la route de la Frette des stops vont être implantés sur :

Le chemin de la Croix (1 en aggro.).

Le chemin de la Morthelaize (1 en aggro.).

Le chemin du Château (1 en aggro.).

Sur le chemin du Mont un stop existe déjà.

Aucun stop ne sera mis sur les chemins de terre et les parkings car ils doivent systématiquement laisser la priorité à la route ou chemin sur lesquels ils débouchent (code de la route).

**Cette délibération est votée à l'unanimité.**

#### **4/\*Décision modificative de budget n°3 (D) :**

Félix PEREZ commente le point financier.

En Fonctionnement

<b>Recettes</b>	<b>319 364.49€</b>
<b>Dépenses</b>	<b>291 457.27€</b>
<b>Résultat</b>	<b>+ 27907.22€</b>

En investissement

<b>Recettes</b>	<b>21 802.76€</b>
<b>Réalisé</b>	<b>136 950.35€</b>
<b>Résultat</b>	<b>- 115 147.59€</b>

Afin de préparer le budget de l'année 2023 prochaine Félix PEREZ adjoint aux finances de la commune demande à chaque élu(e) de bien vouloir lui communiquer les projets de dépenses en fonctionnement et en investissement de chaque commission.

Le logiciel informatique, indispensable à la bonne gestion de la commune n'ayant pas été budgété sur le compte de fonctionnement en début d'année 2022 (auparavant imputable en partie à la section d'investissement), la totalité du montant a dû être affecté sur le budget fonctionnement, bloquant ainsi les 200€ de subvention accordée à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Dolomieu. Le montant du chapitre 65 total négatif est de – 1 719.94€.

Pour cela nous devons alimenter le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » à partir du compte 022 « dépenses imprévues » pour 1 719.94 € par le vote d'une décision modificative de budget qui portera le numéro 3. Cette décision a été votée à l'unanimité.

Félix PEREZ complimente car certaines charges de fonctionnement de la commune ont diminuées par rapport aux années précédentes.

Exemple : Le poste électricité :

2020 = 20 945€

2021 = 17 788€

2022 = 16 477€

## **5/ Questions diverses :**

- Madame le Maire nous informe que l'architecte nous a communiqué les budgets estimatifs pour les travaux de :
  - ✓ La mairie = 172 564€ HT
  - ✓ L'ancienne école = 230 477.05€ HT.

Nous projetons de le financer en partie en sollicitant les subventions selon le plan suivant :

- ❖ Subvention du département à hauteur de 40%.
- ❖ Subvention de la région 20 % (une réponse est attendue en décembre).
- ❖ Subvention de l'état 20 % (idem, réponse attendue en décembre).

Reste à charge de la commune 20% du total, plus la différence sur la TVA à hauteur de 3.5% sur les 20%.

- Madame le Maire nous informe qu'un administré demande à garer, le week-end, son car sur la commune. Une proposition lui a été faite pour le garer sur le parking du cimetière...

- Madame le Maire rappelle que le projet de four communal abordé au conseil de novembre 2022 est en cours. Saint Sorlin en Fête a fait une déclaration préalable de travaux auprès de la mairie.
- Madame Le Maire indique aux conseillers que l'aménagement du terrain Orcel continue, nous sommes dans l'attente de devis pour les plantations et des toilettes automatiques.
- Madame le Maire nous rappelle que les vœux du Maire auront lieu le 8 janvier 2023 à 11h dans la salle de motricité de l'école.

Une demande a été faite à St Sorlin en fête pour installer de la décoration pour égayer les lieux à l'arrivée des convives.

Le film sur la commune de Saint Sorlin de Morestel, élaboré pour les nouveaux arrivants, sera projeté à cette occasion.

Rendez-vous est pris à 9h30 ce jour-là pour que tous les élus viennent aider à la préparation de cet événement.

- Madame le Maire nous informe que s'agissant de la sécurité routière, concernant la vitesse excessive sur la route de la frette, nous sommes toujours en attente des résultats du bureau d'études Ellipse, mais qu'un rendez-vous avec eux est fixé jeudi prochain.
- Madame le Maire nous rappelle que nous devons préparer le budget 2023.

Chaque commission doit penser à réunir les devis nécessaires au calcul du budget pour les actions à réaliser au cours de l'année 2023, que ce soit sur le budget de fonctionnement ou sur le budget d'investissement.

- Madame Le Maire indique qu'aucune information ne lui est parvenue concernant les coupures d'électricité, mais une circulaire envoyée aux préfets donne un certain nombre de précisions très importantes sur ce qui sera attendu des maires en cas de coupures d'électricité. A savoir :
  - **Sites prioritaires** (hôpitaux, Ehpad, prisons, structures liées à la défense nationale...) ne seront pas délestés.
  - **Identifier les personnes vulnérables**, les préfets seront chargés d'organiser leur déplacement en cas de coupure.
  - **Cellules de crise dans les mairies** : En cas de tension majeure, RTE émettra un signal d'alerte à J-3. Si les mesures de sobriété prises à partir de là ne suffisent pas, deux jours plus tard, à 15 heures, RTE déclenchera une alerte en indiquant les régions dans lesquelles le délestage risque de se produire le lendemain. Tous les départements de la région devront alors se considérer comme « délestables ».

A 17 heures, Enedis affinera les choses en fournissant la liste des départements délestés. Troisième étape : à 21h30, une liste définitive des communes et arrondissements concernés sera diffusée. Elle sera susceptible d'évoluer le lendemain à 6 heures, mais seulement pour aller dans le sens d'un allègement (évitement des coupures).

Dès la veille des coupures, à partir de 17 heures, il sera demandé aux maires concernés « d'activer une cellule de crise », idéalement dans le cadre du Plan Communal de sauvegarde (PCS) pour les communes qui en sont dotées. Il sera notamment demandé de prévoir « une présence physique » en mairie « ou dans des lieux prédéfinis » pour relayer des alertes aux services de secours – puisque les réseaux téléphoniques seront très limités voire coupés. Ces mesures, en particulier la localisation de ces « relais », devront faire l'objet d'une information de la population en amont.

La circulaire souligne à ce sujet que tous les volontaires (associations agréées de sécurité civile, réserves communales, etc.) devront être mobilisés « pour assurer une présence de proximité dans les communes ».

- **Ecoles fermées pendant le délestage le matin.**

Il est bien confirmé dans la circulaire que les écoles n'accueilleront pas les élèves pendant le délestage lorsque ceux-ci auront lieu « le matin ». Elles seront donc fermées. Le ministre de l'éducation nationale a confirmé ce matin que « la rentrée des élèves le jour concerné se fera en début d'après-midi ». Si possible, « une restauration adaptée à l'heure du déjeuner » devra être assurée.

Une autre question va se poser de façon prégnante dans les communes qui gèrent des cantines : c'est celle de la chaîne du froid. Il paraît impossible que celle-ci puisse être assurée si l'électricité est coupée pendant 2 heures. Les pouvoirs publics devront donner des directives précises aux collectivités à ce sujet.

Les collectivités locales doivent dès maintenant s'interroger sur « l'organisation du transport scolaire » pour s'adapter à cette situation.

La fédération des parents d'élèves pose notamment la question, bien réelle, de la garde des enfants lorsque les parents travaillent.

- Madame le Maire nous informe que les intervenants sur la fibre optique demandent si des foyers supplémentaires sont ou vont s'implanter et si des modifications concernant l'adressage sont à prévoir.
- Madame le Maire nous informe que les cartes de vœux ont été réalisées par Marie Alix RIOBÉ. Une centaine a été imprimée par Numerip pour un montant de 63.55€ TTC. Une partie sera distribuée avec les colis de Noël.

#### **Tour de table :**

**Gilbert BATIER** indique que les bacs jaunes ont été distribués dans les locaux de l'ancienne école les 6,7 et 8 décembre derniers.

A noter que beaucoup d'habitants ne sont pas venus les chercher.

Ceux-ci devront désormais aller récupérer leurs bacs jaunes à la déchetterie de Passins.

**Marie-Alix RIOBÉ** a élaboré les cartes de vœux de St Sorlin avec l'aide de Sylvie Chanat. Elle les a remises lors du conseil municipal.

**Michelle FAURE** ne pouvant se rendre à une réunion de la CCBD sur le thème de la mobilité, a demandé à Maurice Cottaz de la remplacer. Elle se rendra quant à elle à une réunion CCBD au sujet de la biodiversité.

**Gérard BUDIN** envisage la coupe du buisson sur la route du Suppey qui gêne la circulation routière. Il est convenu de réserver le broyeur du Syclum début février afin de broyer les sapins que les particuliers auront déposé à un endroit précis qui sera défini ultérieurement.

**Maurice COTTAZ** a assisté à la réunion de la CCBD sur la mobilité.

Il en découle que pour améliorer la mobilité dans toutes les communes de la CCBD, les habitants doivent être sensibilisés pour changer leurs habitudes (penser au covoiturage, au vélo, etc.).

Il est prévu aussi un tram train de Crémieu à Lyon.

- Lors d'un comité de travail sur la mutualisation de la CCBD, il a été évoqué l'harmonisation des centres de loisirs.

Et aussi un projet de mutualisation par la CCBD des piquets d'incendie.

**Geneviève CORBI** n'a pas revu avec Pierre Yves **DURAND** pour organiser une après-midi jeux mais c'est toujours d'actualité.

Elle a aperçu des panneaux sur la mobilité solidaire dans les vals du Dauphiné.

**Simone COMBET** a assisté début décembre à une autre réunion ABS (Analyse des Besoins Sociaux) à la communauté des communes des Balcons du Dauphiné (CCBD), le projet avance et doit être bouclé avant mars 2023.

Les colis pour les aînés ont été élaborés et vont être distribués cette semaine, la liste des personnes allant au restaurant le 14 janvier 2023 est fixée et des appels vont être donnés début janvier, aux personnes concernées pour collecter leur choix de menu.

Fin de séance à 23h00